



III ENCUENTRO DE LOS PARLAMENTOS DE INTEGRACIÓN UE/ALC  
III INCONTRO DEI PARLAMENTI D'INTEGRAZIONE UE/ALC  
III ENCONTRO DOS PARLAMENTOS DE INTEGRAÇÃO UE/ALC  
III MEETING OF THE REGIONAL INTEGRATION PARLIAMENTS EU/LAC  
III RENCONTRE DES PARLEMENTS D'INTEGRATION UE/ALC  
III SITZUNG DER INTEGRATIONSPARLAMENTEN EU/LAK

BREGENZ, 24-25/04/2006

## DÉCLARATION FINALE

C'est dans le cadre de la préparation du IV<sup>e</sup> sommet qui se tiendra entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à Vienne les 12 et 13 mai qu'a eu lieu la III<sup>e</sup> rencontre des parlements d'intégration Union européenne/Amérique latine et Caraïbes à Bregenz, en Autriche.

Cette rencontre, tenue un an après la XVII<sup>e</sup> Conférence interparlementaire UE/ALC (Lima, juin 2005), a compté sur la présence de membres du Parlement européen, du Parlement latino-américain, du Parlement andin, du Parlement centraméricain et de la commission parlementaire conjointe du Mercosur. Toutes les délégations y étaient présidées par leurs présidents respectifs, MM. Josep BORRELL FONTELLES, président du Parlement européen, Ney LOPES, président du Parlement latino-américain, Julio PALACIOS, président du Parlement centraméricain, Luis Fernando DUQUE GARCIA, président du Parlement andin, Enrique PINTADO, vice-président de la commission parlementaire conjointe du Mercosur.

Y étaient également présents en tant qu'invités spéciaux MM. Hans WINKLER, secrétaire d'État (Autriche), Dudley LUCIA, président du Parlement des Antilles néerlandaises et Víctor Alcides BOGADO, président de la chambre des députés du Congrès du Paraguay, l'ambassadrice du Mexique auprès de l'UE, Lourdes DIECK ASSAD, en sa qualité de présidente du groupe ALC pour le sommet UE/ALC, Isabel MARTÍN CASTELLÁ, vice-présidente de la Banque européenne d'investissement et l'ambassadrice Maria Salvadora ORTÍZ, directrice des relations internationales du Secrétariat général ibéro-américain et José Antonio SANAHUJA, directeur du département de développement et de coopération de l'ICEI.

Conscients de la nécessité d'une stabilité démocratique dans les États des deux régions, les parlementaires se sont félicités du fait que les différentes crises institutionnelles qui se sont produites, dans la région andine notamment, aient été résolues dans le cadre de la légalité constitutionnelle la plus absolue, et aient ainsi permis de mettre fin à la tradition d'instabilité vécue par le passé.

Les travaux de la rencontre ont porté sur la promotion de sociétés plus cohérentes, intégrées et sûres et sur la promotion d'un multilatéralisme fort et efficace basé sur le droit international et le système des Nations unies. L'impulsion donnée aux différents processus d'intégration régionale sur la base des différentes optiques dans la perspective de la réalisation des objectifs a également

occupé une place importante des travaux tout comme les défis actuels que doivent relever les partis politiques des deux régions.

Les parlementaires des deux régions se félicitent également des progrès réalisés en matière d'intégration, notamment à la suite de l'élargissement de l'Union européenne et de la création de la Communauté sud-américaine des nations.

Ils se réjouissent par ailleurs de l'impulsion donnée au dialogue interparlementaire entre l'Union européenne et le Mexique, d'une part, et entre l'Union européenne et le Chili, d'autre part, du fait de la création des commissions parlementaires conjointes respectives, tel que le prévoyaient les accords d'association.

Dans la perspective du sommet de Vienne, et conscients de l'opportunité des relations birégionales, les parlementaires proposent aux chefs d'État ou de gouvernement qui se réuniront à Vienne d'adopter un agenda à la fois ambitieux et réel, qui implique la mise en œuvre de mesures efficaces et effectives en faveur de l'association stratégique birégionale, telle qu'elle a été définie à l'occasion du I<sup>er</sup> sommet entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu à Rio en 1999, et qui comporte le décalogue suivant:

# Décalogue

L'association stratégique birégionale UE-ALC doit être un cadre de paix, de sécurité et de développement, fondé sur le respect des droits de l'homme, la primauté de l'État de droit, le droit international et ses principes fondamentaux, notamment la souveraineté des États et les valeurs démocratiques qui sont communes aux deux régions, ainsi que le rejet des mesures coercitives et des lois à effet extraterritorial. Elle devra comporter:

## 1. L'engagement en faveur de la paix, du développement et de la sécurité

- adoption d'une **Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité**, basée sur les textes fondamentaux des Nations unies, qui permette de concrétiser les propositions politiques, stratégiques et en matière de sécurité présentant un intérêt pour les deux régions;
- création d'un **Centre birégional de prévention des conflits**, dont la mission résidera dans la détection anticipée des causes potentielles de conflits armés, ainsi que dans la prévention et la résolution de ces conflits au travers du dialogue politique et de la promotion du droit international humanitaire;
- coopération entre les parties en matière de sécurité, solution pacifique aux conflits entre les États, dans le désarmement et dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de ce fléau au travers de codes de conduite communs.

## 2. Le renforcement des mécanismes institutionnels de l'association

Pour pouvoir remplir sa mission, l'association stratégique nécessite un cadre institutionnel qui favorise ses activités et facilite la réalisation de ses objectifs.

- création d'une **assemblée euro-latino-américaine** constituée d'un nombre égal de députés au Parlement européen, d'une part, et de membres des parlements latino-américains d'intégration et des commissions parlementaires mixtes existantes ou qui seront créées dans les accords d'association, d'autre part. Ladite assemblée, à l'instar de l'Assemblée Afrique-Caraïbes-Pacifique et de l'Assemblée euro-méditerranéenne, représentera l'organe parlementaire de l'association stratégique, doté des compétences nécessaires pour le suivi et le contrôle parlementaire des accords d'association en vigueur ou en cours de négociation ou de révision et l'adoption des résolutions, des recommandations et des autres actes destinés au sommet UE-ALC et aux différents organes ministériels conjoints, de même qu'elle tiendra lieu de forum parlementaire de débat et de contrôle des questions relatives à l'association stratégique;
- mise en place d'un **secrétariat permanent euro-latino-américain**, encourageant les travaux de l'association entre les sommets et veillant au respect des accords adoptés lors de ceux-ci.

## 3. Un agenda politique birégional renouvelé

L'agenda politique birégional donnera la priorité à la coordination des politiques entre les membres de l'association, notamment dans les instances multilatérales, ce qui exigera:

- l'actualisation du dialogue politique ministériel, supposant notamment la tenue de réunions périodiques des ministres sur des sujets présentant un intérêt commun;

- l'institutionnalisation d'un dialogue entre les niveaux locaux et régionaux, d'une part, et entre les acteurs socio-économiques, les entreprises, les syndicats et la société civile, d'autre part;
- la coopération dans le domaine de la gouvernabilité et de la stabilité politique, économique et sociale;
- L'adoption des politiques pertinentes et le soutien des mécanismes de coordination et de coopération en matière de sécurité internationale, de terrorisme et de lutte contre le crime organisé, plus particulièrement l'exploitation sexuelle, le trafic d'organes, les féminicides, l'adoption illégale de mineurs et le trafic de stupéfiants, dans le plus grand respect des principes de l'État de droit et du droit international;
- La lutte contre le narcotrafic sera basée sur la conscience de la responsabilité partagée au travers des programmes de prévention de la consommation, de répression de la production et du trafic illicite de stupéfiants;
- Le soutien des efforts communs en faveur de l'**élimination totale des mines antipersonnel** sur la base de la ratification de la Convention d'Ottawa et des mesures visant à leur désactivation matérielle sur le terrain.

#### 4. Processus d'intégration régionale en Amérique latine

Le sommet de Vienne est invité à:

- Ouvrir les négociations d'un **accord d'association avec le Système d'intégration centraméricain (SICA)**.
- Mettre en place un calendrier réaliste et crédible pour la conclusion des négociations d'un **accord d'association avec le Mercosur**.
- Ouvrir les négociations d'un **accord d'association avec la Communauté andine (CAN)**.
- Approfondir et **développer toutes les potentialités des accords d'association UE/Mexique et UE/Chili**.
- Donner un élan décisif au processus d'intégration régionale en Amérique latine en soulignant dans le même temps la **prééminence de l'association stratégique birégionale**.

#### 5. Recherche d'un multilatéralisme effectif

L'association euro-latino-américaine partage des intérêts stratégiques dans les relations internationales, que ce soit au sein d'organisations internationales ou dans le cadre des relations avec les pays tiers ou d'autres blocs d'intégration régionale. Le renforcement de cette synergie à l'échelon international nécessite:

- la recherche systématique d'un terrain d'entente entre l'UE et l'Amérique latine dans le cadre des différentes organisations et négociations internationales, en particulier au sein des Nations unies et de l'Organisation mondiale du commerce;
- La promotion d'une action conjointe de l'association au sein des instances multilatérales, notamment en ce qui concerne les thèmes relatifs à la coopération pour le développement et les accords du «sommet du Millénaire +5»; la réforme des Nations unies, et notamment la représentativité au sein du Conseil de sécurité, les travaux de la nouvelle Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, les négociations internationales des accords de défense de l'environnement, le désarmement et la non-prolifération des armes; la société de l'information; la réforme du système financier international; et le respect des délais impartis par l'agenda de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce.

## 6. Création d'une zone euro-latino-américaine d'association globale interrégionale

Il importe de ne pas perdre de vue l'objectif de créer en deux temps **une zone euro-latino-américaine** à moyen terme:

- a) dans un premier temps, en concluant les négociations de l'accord d'association UE-Mercosur, en démarrant les négociations des accords d'association avec la Communauté andine (CAN) et le Système d'intégration centraméricain, ainsi qu'en appliquant effectivement et en optimisant les avantages du nouveau système de préférences généralisé –«SPG +»- jusqu'à l'entrée en vigueur de ces accords.
- b) dans un second temps, en parvenant à un accord d'association globale interrégionale à moyen terme, qui encourage le développement des échanges bilatéraux et préférentiels, progressifs et réciproques des biens et des services, avec les limites propres aux services publics d'intérêt général et conformément aux règles de l'OMC.

Il est nécessaire de créer un **forum entrepreneurial et coopératif euro-latino-américain** destiné à favoriser les échanges commerciaux et à promouvoir les investissements, notamment pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises coopératives, en leur facilitant l'accès aux programmes de recherche, d'innovation, de formation et de transfert des technologies.

La suppression progressive des restitutions à l'exportation des produits de l'agro-exportation est également souhaitable, tout comme un meilleur contrôle par les États de la durabilité de ses productions agricoles.

## 7. Association sociale et de la connaissance.

Une des principales missions de l'association réside dans la lutte contre l'inégalité, l'exclusion sociale et la pauvreté. Aussi les politiques adoptées seront-elles axées sur la cohésion sociale, objectif en vue de la réalisation duquel on propose:

- l'organisation d'un **Forum de la cohésion sociale** biennuel pour diffuser les résultats obtenus en la matière. Ce Forum comptera sur la participation des autorités publiques, de la société civile, des organisations socio-économiques et des organisations internationales;
- le lancement d'une politique ferme de coopération au développement centrée sur la réalisation, d'ici à 2015, des objectifs du Millénaire, notamment de ceux qui ont trait à la redistribution juste et équitable des richesses, à la création d'emplois stables et de qualité ainsi qu'à l'inclusion sociale des groupes exclus, en particulier les groupes indigènes, les enfants, les femmes et les handicapés;
- l'adoption d'un cadre législatif spécifique réglementant la coopération de l'UE à l'égard de l'Amérique latine de manière différenciée et disposant de ressources budgétaires à la hauteur des ambitions déclarées;
- la création d'une **fondation euro-latino-américaine**, à caractère public-privé, destinée à promouvoir le dialogue interculturel et l'entente mutuelle entre les membres fondateurs des deux côtés de l'Atlantique, et à améliorer la visibilité de l'association stratégique;
- l'accès à un système éducatif de qualité et universel, supprimant l'analphabétisme et promouvant la formation continue;
- l'ouverture aux pays latino-américains des programmes de l'UE relatifs à la formation professionnelle, à l'éducation et à la culture;

- le soutien du **secrétariat général ibéro américain** (SEGIB), dans son programme d'échange de dette par l'éducation dont l'objectif consiste à trouver des solutions de conversion de la dette externe en investissement dans l'éducation pour le développement;
- un appui ferme à l'axe décentralisé des programmes européens de coopération au développement URB-AL, AL-Invest, @Lis, ALFA et ALBAN;
- la promotion de programmes de coopération scientifique, d'échanges de scientifiques et de bourses pour chercheurs et étudiants;
- la promotion de marchés régionaux et de projets de commerce équitable.

#### 8. Création d'un fonds de solidarité birégional et d'une «Facilité Amérique latine» par la Banque européenne d'investissement

Afin de canaliser les ressources économiques destinées aux programmes de cohésion sociale, de promotion de l'intégration régionale et de correction des asymétries régionales, on propose:

- La création d'un **FONDS DE SOLIDARITÉ BIRÉGIONAL**, avec la participation des deux parties, en tant qu'organisme fiduciaire axé sur la gestion et le financement de programmes sectoriels dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté, et en faveur de la santé, de l'éducation et des infrastructures dans les pays et les régions avec un faible revenu par habitant. Ce fonds comptera sur une aide financière sectorielle adaptée, d'environ 500 millions d'euros par an dans sa première phase, provenant d'une contribution limitée du budget de l'Union pour l'Amérique latine de 30 millions d'euros, non supplémentaires, comme élément de mobilisation, et des ressources financières allouées par certains organismes (BEI, BID, CAF, BCIE, Banque mondiale, etc.) et les pays intéressés. Il comprendra une «**Facilité Amérique latine**» sur la base des contributions financières de la Banque européenne d'investissement (BEI) et le co-financement d'autres institutions intéressées des deux régions.

#### 9. Engagements en matière de migrations et d'échanges humains

Eu égard à l'importance du phénomène migratoire, qui découle de la mondialisation, il est urgent de formuler des politiques migratoires qui respectent les droits fondamentaux et la dignité des personnes et qui régulent la gestion commune des flux migratoires et la définition de politiques d'immigration temporaires. Les politiques migratoires doivent comporter des dispositions sur des programmes spécifiques en faveur de l'intégration des immigrants dans les pays d'accueil ainsi que sur les pratiques abusives en ce qui concerne les envois de fonds à destination des pays d'origine. Il s'impose à cet effet d'engager une discussion approfondie avec les pays d'origine des émigrants, abordant les aspects de la lutte conjointe contre l'immigration clandestine et plus particulièrement ses causes.

L'application de mesures effectives est demandée en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, qui se réfèrent déjà à la traite des blanches ou au tourisme sexuel.

#### 10. Développement des réseaux d'infrastructures.

L'emplacement géographique de l'Amérique latine représente un obstacle à son intégration territoriale. Pour assurer une intégration régionale totale en Amérique latine, les recommandations ci-dessus doivent être accompagnées de mesures concrètes relatives à l'intégration physique et au développement conformément à ses priorités et objectifs, telles que:

- Des interventions pour améliorer le réseau d'infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'eau, des technologies et des télécommunications;
- Le développement des infrastructures environnementales;
- L'adoption de mesures visant au développement de la société de l'information en Amérique latine.

Pour que le sommet de Vienne soit un véritable succès, il faut renforcer et donner à l'association stratégique birégionale proclamée par les trois sommets précédents un contenu concret. Les parlements d'intégration des deux côtés de l'Atlantique sont disposés à contribuer à un tel succès et à cette fin envoient aux chefs d'État et de gouvernement qui participent au IV<sup>e</sup> Sommet UE/ALC le **MESSAGE** suivant.



III ENCUESTRO DE LOS PARLAMENTOS DE INTEGRACIÓN UE/ALC  
III INCONTRO DEI PARLAMENTI D'INTEGRAZIONE UE/ALC  
III ENCONTRO DOS PARLAMENTOS DE INTEGRAÇÃO UE/ALC  
III MEETING OF THE REGIONAL INTEGRATION PARLIAMENTS EU/LAC  
III RENCONTRE DES PARLEMENTS D'INTEGRATION UE/ALC  
III SITZUNG DER INTEGRATIONSPARLAMENTEN EU/LAK

BREGENZ, 24-25/04/2006

## MESSAGE AU IV<sup>e</sup> SOMMET UE/ALC DE VIENNE

Les parlements d'intégration UE/ALC réunis à Bregenz, en Autriche, les 24 et 25 avril 2006, sont conscients des opportunités que la conjoncture actuelle offre pour l'élargissement des relations entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne. De telles opportunités doivent se concrétiser par des mesures ambitieuses à l'occasion du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Vienne, les 12 et 13 mai 2006.

Le succès du sommet de Vienne dépendra du contenu et de la mise en route de l'association stratégique birégionale instaurée lors des précédents sommets.

Dans l'objectif de contribuer au succès du sommet de Vienne, les parlementaires réunis à Bregenz ont adopté une déclaration finale qui englobe les propositions suivantes:

- La création d'une **assemblée euro-latino-américaine** dotée des moyens et des compétences pour le suivi des accords d'association et qui donne une impulsion à l'association stratégique birégionale;
- L'ouverture des négociations d'un **accord d'association avec le Système d'intégration centraméricain** (SICA); la mise en place d'un calendrier réaliste et crédible pour la conclusion des négociations de l'**accord d'association avec le MERCOSUR**; l'ouverture des négociations d'un **accord d'association avec la Communauté andine** (CAN); et l'approfondissement et le développement de toutes les potentialités des **accords d'association UE/Mexique et UE/Chili**.



- La définition d'une stratégie à moyen terme, axée sur la conclusion d'un accord d'association globale interrégionale basé sur l'association économique, la concertation politique et la coopération;
- **L'actualisation du dialogue politique ministériel**, avec des réunions fréquentes des ministres dans les domaines d'intérêt commun et l'ouverture de **dialogues sectoriels** sur la cohésion sociale, le développement durable, la justice sociale et le droit du travail, et la migration.
- La création d'un **mécanisme flexible de préparation et de suivi des sommets** avec la participation du Conseil, de la Commission, du groupe de hauts fonctionnaires et du secrétariat général ibéro-américain; ou, alternativement, **d'un secrétariat permanent euro-latino-américain**.
- La création d'une **fondation euro-latino-américaine**, à caractère public-privé, visant à promouvoir le dialogue interculturel et l'entente mutuelle entre les membres fondateurs des deux côtés de l'Atlantique, et à améliorer la visibilité de l'association stratégique.
- L'adoption d'une **Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité** et la création d'un **Centre de prévention des conflits**;
- La création d'un **fonds de solidarité birégional** axé sur le financement de programmes sectoriels renforçant la cohésion économique et sociale, et d'une **facilité financière Union européenne/Amérique latine**;
- La réalisation des **Objectifs du Millénaire d'ici à 2015**, plus particulièrement ceux qui ont trait à la redistribution juste et équitable des richesses, à la création d'emplois stables et de qualité et à l'inclusion sociale des groupes exclus, en particulier les groupes indigènes, les enfants, les femmes et les handicapés.

## **Annexe I**

### **Sommet mondial des parlements régionaux d'intégration**

**Soutien de l'initiative du Parlement centraméricain qui consiste à organiser le sommet mondial des parlements régionaux d'intégration le 26 juin 2006 dans la ville de Guatemala de Asunción.**

## **Annexe II**

### **Soutien de la promotion d'actions communes à caractère historique et culturel**

Proposition du ferme appui des actions organisées à l'occasion de la commémoration des bicentennaires de divers événements historiques et culturels qui témoignent d'un passé commun.

## **Annexe III**

### **Concernant la libre circulation des citoyens des Antilles néerlandaises et d'Aruba dans l'Union européenne**

Soutien de l'initiative des parlements des Antilles néerlandaises et d'Aruba visant à garantir le respect du principe de la libre circulation des personnes en vertu de la réglementation en vigueur et de la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment en ce qui concerne l'accès à la libre circulation des personnes de nationalité néerlandaise dans l'État et le territoire néerlandais.

III<sup>e</sup> RENCONTRE DES PARLEMENTS D'INTÉGRATION UNION  
EUROPÉENNE/AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES  
les 24 et 25 avril 2006 à Bregenz,  
Autriche

Nous soussignés, députés et députées d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Bregenz à l'occasion de la troisième rencontre interparlementaire UE-ALC, réaffirmant notre engagement en faveur d'une coopération équitable, juste et d'utilité commune, entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes, par la souscription de la Déclaration finale de cette III<sup>e</sup> rencontre, souhaitons exprimer notre accord en ce qui concerne les aspects suivants:

- Reconnaissant que les propositions d'adoption d'une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité, de création d'un Centre birégional de prévention des conflits et de mise en place d'un Secrétariat permanent euro-latino-américain, ont été approuvées à l'occasion de précédents forums, nous pensons que les formulations de cette rencontre, exprimées dans les paragraphes 1 et 2, devraient s'adresser explicitement aux gouvernements qui envisagent la possibilité de les appliquer. Cela permettrait de réaffirmer et de délimiter clairement les compétences respectives des deux instances.
- Au paragraphe 5, les références au Conseil de sécurité doivent non seulement faire allusion à sa représentativité, mais également à sa réforme et à sa restructuration, en tenant compte des différentes propositions existantes en la matière.
- Les formulations du paragraphe 6 doivent permettre de rassembler les peuples dans des conditions de justice et de bénéfice mutuel, pour développer un commerce basé sur la complémentarité, la coopération et la solidarité et sur d'autres accords en matière de santé, d'éducation, de culture et de développement. Ces formulations ne soutiennent en aucun cas les principes de libéralisation du commerce, de privatisation des services publics, d'atteinte à l'environnement, et de pillage des ressources naturelles de nos pays par des multinationales qui agissent contre les intérêts de nos citoyens.

~~LAUREANO SELVAS~~  
 LAUREANO SELVAS  
 PARLAMENTO - VENEZUELA  
  
 HECTOR NAVARRO  
 PARLAMENTO - VENEZUELA  
  
 HANNETT MADRIZ  
  
 Asamblea Nacional  
 del Poder Popular de  
 la República de Cuba  
  
 JUAN J. DOMINGUEZ  
 CPC. MERCOSUR  
 URUGUAY  
  
 DOUGLAS EL VELAZCO  
 EL SALVADOR  
  
 AQUILES LINARES  
 GUATEMALA  
  
 PEDRE GUTIERREZ  
 PARLAMENTO EUROPEO  
 BRUXELLES  
  
 TUBAL PAEZ  
 DIP. A.N.Cuba

**LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE BOLIVIENNE DU VENEZUELA, À  
L'OCCASION DE LA III<sup>e</sup> RENCONTRE DES PARLEMENTS D'INTÉGRATION  
UE/ALC, DEVANT LA DÉCISION DE NOTRE PAYS DE DÉNONCER L'ACCORD DE  
CARTHAGÈNE ET DE RENONCER PAR CONSÉQUENT À SON APPARTENANCE À  
LA COMMUNAUTÉ ANDINE, SOUHAITE FAIRE PART DE CE QUI SUIT.**

1. Les tentatives, tant du Parlement andin que du président Hugo Chávez, ont été nombreuses pour tenter de modifier profondément la CAN, notamment en ce qui concerne les thèmes d'intégration politique et d'instauration de mécanismes plus démocratiques pour la prise de décisions en interne. Cependant, de telles tentatives ont été ignorées par la majorité des chefs d'État.

2. Aujourd'hui, la décision souveraine de la République bolivienne du Venezuela est bien différente de celle du dictateur Augusto Pinochet proclamée au Chili en 1976. La dictature chilienne, qui à l'époque n'a pas bénéficié du soutien du groupe, doit sa longévité à la flexibilité des investissements étrangers. Aujourd'hui, le Venezuela doit dénoncer l'accord de Carthagène justement pour la raison opposée, à savoir que certains de ses membres, sans consultation préalable, favorisent, par le biais de la signature de traités de libre-échange, une libéralisation des marchés vers les entreprises transnationales.

3. La politique et la vocation de la République bolivienne du Venezuela consistent et ont consisté pendant plus de deux siècles de vie républicaine à rechercher continuellement des mécanismes d'intégration. Aujourd'hui il n'existe pas de différence. Nous considérons la présente décision que les circonstances exigent, comme un défi et une possibilité justement de faire un grand pas vers des niveaux plus élevés et des espaces d'intégration dont la longévité va dépendre des niveaux et des espaces considérés comme fondamentaux par les domaines social, politique et culturel, en plus du domaine commercial.

Pour le Parlement latino-américain  
Carolus Wilmer et Laureano Seijas

Pour le Parlement andin:  
Jhannett Madriz et Héctor Navarro

À Bregenz, Autriche, le 25 avril 2006